

PLU de la commune déléguée de VRITZ

BILAN DE LA CONCERTATION

A annexer à la délibération arrêtant le projet de PLU

La prescription de la révision générale du PLU de la commune déléguée de VRITZ date du 16/06/2016. Au 1^{er} janvier 2018, la commune déléguée de VRITZ intègre la commune nouvelle des Vallons de l'Erdre. Cette dernière a pris une délibération le 23/01/2018, afin d'achever la procédure de révision du PLU.

D'après la délibération de prescription, le projet de PLU sera soumis à la concertation avec la population, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole, selon les modalités minimales suivantes :

- Une information suivie dans les comptes rendus du Conseil Municipal ;
- Une présentation du projet de PLU par affichage en Mairie (sur supports divers) ;
- Une mise à disposition d'un registre qui permettra à chacun de communiquer ses remarques jusqu'à la veille incluse de la date de prise de délibérant tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de PLU ;
- Articles dans la presse ;
- Tenue de deux réunions publiques ;
- Possibilité d'adresser en mairie une requête par courrier non dématérialisé arrivant jusqu'à la veille incluse de la date de prise de délibération tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de PLU.

1. Les articles, affichages et publications

La délibération prescrivant le PLU a été affichée pendant 1 mois à la mairie de la commune déléguée de VRITZ.

La publication de la prescription a été effectuée dans un journal local.

Des panneaux d'exposition relatifs aux différents documents d'études ont été affichés en mairie au fur et à mesure de l'avancement des travaux et ce, jusqu'à l'arrêt du projet de PLU.

Différents articles sont parus tout au long de la procédure d'élaboration du PLU au sein du bulletin municipal (cf. Annexes).

2. Les réunions et permanences

Le travail d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme a débuté à la fin du premier semestre de l'année 2016 pour se terminer en mars 2019. Il s'est notamment traduit par de nombreuses réunions :

- Environ 25 réunions de travail,

- 2 réunions avec les Personnes Publiques Associées qui se sont déroulées le 7 juillet 2017 et le 25 septembre 2018,
- 2 réunions publiques qui se sont déroulées le 19 juillet 2017 et le 12 novembre 2018,
- Le débats sur le PADD a eu lieu le 26 octobre 2017,
- Deux réunions de concertation avec l'ensemble des exploitants agricoles ont eu lieu le 16 septembre 2016, suite à l'envoi d'un questionnaire à compléter, ainsi que le 4 avril 2018.
- Un questionnaire à compléter a également été transmis à l'ensemble des acteurs économiques du territoire en juillet 2016.

3. Les courriers et registre

Le registre de concertation est disponible à la mairie depuis la date de prescription de la révision générale du PLU. Il a été clôturé lors de l'arrêt du PLU, soit le 27 mars 2019.

La commune a réceptionné une seule demande de particulier (inscrite au sein du registre). Deux points ont été évoqués mais n'ayant pas de lien direct avec le PLU.

4. Bilan de la concertation

Les deux réunions publiques ont été annoncées plusieurs jours avant (cf. Annexes) et ont été organisées en début de soirée afin d'être accessibles au plus grand nombre, en dehors des heures habituelles de travail. Elles ont réuni une trentaine personnes (15 personnes à chacune des réunions) et ont permis d'informer les habitants sur la procédure, le contenu du PLU, les grandes orientations du projet communal ainsi que les grands principes retenus pour le règlement et le zonage. Des échanges ont eu lieu et des questions pertinentes sur le projet communal ont été posées. Les réponses apportées ont permis de justifier le projet communal sur des thématiques variées telles que l'environnement, le développement urbain, la projection démographique, la capacité des réseaux d'eau et d'assainissement, les déplacements, le paysage urbain et l'architecture locale...

A la suite des réunions, plusieurs habitants sont venus consulter les éléments en mairie, ce qui prouve l'impact de cette modalité de concertation. Plus de trois mois ont été laissés aux habitants, après la dernière réunion publique, avant de clôturer le registre de concertation.

Les réunions de concertation spécifiques à destination des agriculteurs d'une part et l'envoi d'un questionnaire aux acteurs économiques d'autre part ont permis d'enrichir les éléments de diagnostic et de connaître les besoins du territoire selon les secteurs.

La publication de nombreux articles dans le bulletin municipal ainsi que la réalisation d'une exposition affichée ont un effet difficilement quantifiable mais cela explique certainement en partie l'affluence lors des réunions publiques.

ANNEXES

- Extrait du bulletin communal – octobre 2017

Vie Municipale

Commune nouvelle - projet d'article commun
pour les bulletins municipaux



À trois mois désormais de la création de la commune nouvelle, ce projet avance à grands pas ...

Par arrêté préfectoral en date du 18 septembre 2017, le Préfet du Maine-et-Loire a acté le rattachement de la zone d'activités du Tesseau à la commune de CANDÉ. Les Conseils départementaux vont se prononcer sur le changement de département de la commune de FREIGNÉ. Les limites territoriales des deux départements seront modifiées par un décret en Conseil d'Etat attendu autour du 20 décembre 2017.

La Communauté de Communes du Pays d'Ancenis et la Communauté de Communes Anjou Bleu Communauté ainsi que l'ensemble des communes membres de ces deux EPCI vont se prononcer d'ici le 20 octobre 2017 sur l'adhésion de la commune nouvelle à la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis. Si une commune consultée émet un avis défavorable au projet d'intégration de la commune nouvelle dans la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis, il sera nécessaire de consulter la Commission Départementale de Coopération Intercommunale. Ce n'est qu'à l'issue de cette procédure que la Préfète de la Loire-Atlantique pourra prendre l'arrêté de création de la commune nouvelle.

La procédure, longue et compliquée, est désormais bien engagée et les délais pour une création effective de la commune nouvelle au 1^{er} janvier 2018 seront assurément respectés.

En parallèle, les élus poursuivent les travaux en réunions thématiques.

Rappel

Un changement est à noter : **L'ADRESSAGE**

Aujourd'hui

Monsieur Pierre DUPONT
1 rue de la Mairie
44540 SAINT-MARS-LA-JAILLE

Au 1^{er} janvier 2018



CHATS ERRANTS

Afin d'éviter la prolifération des chats errants sur notre commune chaque propriétaire à la responsabilité de faire stériliser son ou ses chat(s).

Merci de votre compréhension

REVISION DU PLU

Dans le cadre de la révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU), une réunion publique s'est tenue le 19 septembre 2017, en soirée afin d'être accessible au plus grand nombre. Elle a réuni une quinzaine de personnes et a permis d'informer la population sur le contenu du PLU, la procédure, les enjeux issus du diagnostic territorial et les grandes orientations retenues pour l'aménagement futur de la commune de Vritz.

Des échanges ont eu lieu et des questions pertinentes sur le projet communal ont été posées. Les réponses apportées ont permis de justifier les différents choix d'aménagement retenus par la municipalité sur des thématiques variées telles que l'environnement, le développement urbain, l'objectif d'évolution démographique, l'économie, ...

S'en suivra une seconde réunion publique afin de présenter les principes généraux qui seront retenus pour le zonage et le règlement. Nous vous rappelons également qu'un registre de concertation est à votre disposition à la mairie aux horaires d'ouverture habituelles afin de recueillir vos demandes relatives au futur projet de PLU.

- Extrait du bulletin communal – décembre 2017

Au terme de ce débat, dont le procès-verbal figurera au registre des délibérations de la commune et au b
Conseil Municipal :

- prend acte que le débat sur le PADD du PLU s'est déroulé pendant la séance du conseil municipal
- prend acte que les orientations stratégiques déclinées dans le PADD ont été abordées dans ce débat
- précise que l'information du public sur cette révision du PLU va se poursuivre selon les modalités su
délibération du 16 juin 2016 prescrivant la révision du PLU.

Après 1 abstention 0 opposition, le Conseil municipal :

- prend acte que le débat sur le PADD du PLU s'est déroulé pendant la séance du conseil municipal
- prend acte que les orientations stratégiques déclinées dans le PADD ont été abordées dans ce débat
- précise que l'information du public sur cette révision du PLU va se poursuivre selon les modalités su
délibération du 16 juin 2016 prescrivant la révision du PLU.

Infos Mairie



La mairie rencontre de gros problèmes de téléphonie.
Nous vous demandons de bien vouloir nous en excuser. Vous
contacter au numéro de l'agence postale au **02.41.94.47.12**



Afin de mieux vous accueillir, la mairie est actuellement en travaux
Nous vous remercions de bien vouloir nous excuser des
occasionnés. L'ouverture des services reste inchangée.

Pour **VOTER,**



Vous avez jusqu'au 31 décembre 2017 pour vous inscrire
électorales. Une permanence sera tenue à la mairie
samedi 30 décembre de 10h à 12h.



Pour information, les demandes d'actes de naissance sont à d
mairie du lieu de naissance notamment par internet
service-public.fr ou sur le site de la commune.

- Annonces de réunions publiques

Evénement

Vritz / Réunion publique

● Révision du Plan local d'urbanisme

Le Conseil municipal invite la population à une réunion publique qui a pour objet la présentation du Projet d'aménagement et Mardi 19 septembre, 20 h.

Créée le 29 août 2017 par F. Richter et validée le 29 août
1ère date de parution souhaitée : le 9 sept. 2017 - [voir les parutions](#)

REVUE DE PRESSE

Ouest-France

Du vendredi 9 novembre 2018

Vallons-de-l'Erdre

11 Novembre

Les cérémonies de commémoration du centenaire se dérouleront dans chacune des communes déléguées, Bonhoüvre, 9 h ; Frégné, 11 h ; Maumusson, 10 h 45 ; Saint-Mars-la-Jaille, 9 h 45 ; Saint-Sulpice-des-Landes, 10 h 45 ; Vritz, 10 h. Les écoles de chaque commune participeront aux cérémonies.

Dimanche 11 novembre.

Révision du Plan local d'urbanisme

Réunion publique. Organisateur : Ville de Vallons-de-l'Erdre. Afin d'informer la population de l'avancement du dossier de révision du PLU, la commune déléguée de

Vritz organise une réunion publique qui portera sur la traduction réglementaire du projet d'aménagement à travers le zonage, le règlement écrit et les orientations d'aménagement et de programmation.
Lundi 12 novembre, 20 h, Salle Marie Brémont, Vritz.

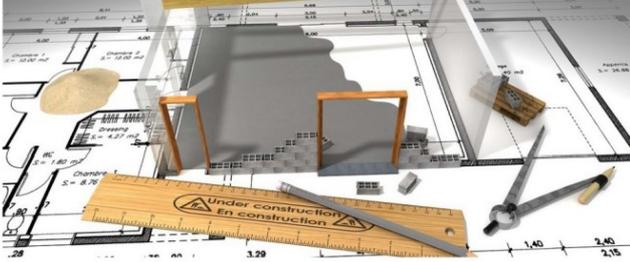
Révision du plan local d'urbanisme x

Non sécurisé | www.vallonsdeledre.fr/actualites/revision-du-plan-local-durbanisme-saint-mars-la-jaille-et-vriz/

Applications Portail BLES VALLONS-DE-L'ERDRE Login

vallons-de-l'Erdre

VIE MUNICIPALE ENFANCE / JEUNESSE SORTIR, BOUGER SOLIDARITÉ / SANTÉ CADRE DE VIE



VOUS ÊTES ICI : ACCUEIL > ACTUALITÉS > DIVERS > RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME, SAINT-MARS-LA-JAILLE.

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME, SAINT-MARS-LA-JAILLE ET VRITZ

> réunion le lundi 12 novembre 2018, Salle Marie BRÉMONT, à Vritz.
> réunion le mercredi 14 novembre 2018, Salle Paul GUIMARD, à Saint-Mars-la-Jaille

[← RETOUR AUX ACTUALITÉS](#)

ACTUALITÉS

CATÉGORIE(S) :

- Divers
- Vie municipale

Divers, Vie municipale | Publié le mardi 23 octobre 2018

10:53 25/10/2018